



PARLEMENT
BRUXELLOIS

REÇU LE 15 FEV. 2023

035120

QUESTION ORALE DE M. MOHAMED OURIAGHLI, DÉPUTÉ DU GROUPE SOCIALISTE

À M. ALAIN MARON, CHARGÉ DE LA POLITIQUE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTE, AU SEIN DU COLLÈGE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Concernant « **Les maisons d'accueil agréées par la COCOF** »

Bruxelles, le 15 février 2023

Monsieur le Ministre,

La COCOF agréé 6 maisons d'accueil de catégorie 1 destinées à des adultes isolés et 10 maisons d'accueil de catégories 2 et 3 accueillant des adultes isolés avec enfants ou des familles.

La mission de ces structures est importante puisqu'elles permettent à des personnes et des familles vulnérables de trouver du répit et d'être accompagnées dans la recherche d'une solution durable de logement.

Comme le stipule la DPG, « les maisons d'accueil évoluent avec leur public et on assiste à une diversification des missions, du type et de la durée de l'hébergement ». On le constate avec la Maison Parenté ouverte par l'asbl Les Petits Riens, avec le soutien de la COCOF, en 2021, dans un contexte inédit de crise sanitaire extrêmement difficile pour les familles précarisées. Sa capacité d'accueil est de 45 lits répartis dans 16 studios et appartements individuels modulables. Sa spécificité : elle est spécifiquement dédiée aux familles monoparentales.

Monsieur le Ministre, voici mes questions :

- C'est le nombre de lits agréés qui détermine le montant des subventions accordées aux Maisons d'accueil par la COCOF. Dès lors, pouvez-vous nous renseigner sur le budget alloué à la Maison Parenté ? Et, nous rappeler le total des lits agréés ainsi que le budget global des subventions allouées par la COCOF au secteur des Maisons d'accueil ?
- En outre, pouvez-vous nous indiquer où en est l'évaluation du financement de base et celui des missions spécifiques des Maisons d'accueil ? Les disponibilités budgétaires ont-elles permis de renforcer ces missions fondamentales ?

- Les besoins en personnel administratif et ouvrier (non prévu au cadre agréé) ont-ils aussi déjà été évalués ? Le cas échéant, quelles sont les mesures qui ont été mises en place ?
- Dans quelle mesure avez-vous pu renforcer la politique de post-hébergement et de sortie des maisons d'accueil ? Quel soutien la COCOF apporte-t-elle aux opérateurs qui proposent des alternatives à l'hébergement en maison d'accueil en vue d'une solution de logement durable ?
- Enfin, pouvez-vous nous renseigner sur la qualité et de l'état de la collaboration entre les Collèges de la COCOF et de la COCOM en matière de Maisons d'accueil ?

Je vous remercie pour vos éléments de réponse.



Mohamed OURIAGHLI
Député